

# Première Synthèses



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES  
Département des Politiques d'Emploi et de Formation Professionnelle

Numéro 36 - Décembre 1993

## LES BÉNÉFICIAIRES DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR L'EMPLOI AGÉS DE 50 ANS ET PLUS

En 1992, plus de 90 000 personnes âgées de 50 ans et plus ont bénéficié d'une des mesures de la politique de l'emploi offertes à des publics adultes, soit près des 7 % de l'ensemble des bénéficiaires.

L'intervention publique en direction de cette population s'est particulièrement concentrée sur trois dispositifs : les Contrats Emploi Solidarité, les Contrats de Retour à l'Emploi et les Actions d'Insertion et de Formation qui totalisent près des trois quarts des actions en faveur des publics âgés.

Les profils des bénéficiaires de ces trois mesures pour l'emploi mettent en lumière une étroite corrélation entre le passé professionnel des individus et leur entrée dans l'une de ces mesures. Les individus « actifs » s'orientent vers les mesures proches de l'emploi « classique » (CRE), alors que les personnes plus éloignées de l'emploi s'inscrivent dans des trajectoires de réinsertion plus indirectes (CES et AIF).

Les publics âgés de 50 ans et plus constituent une des priorités de la politique de l'emploi. Afin de mieux apprécier les modalités de réinsertion de ces personnes, ainsi que leur trajectoire professionnelle, la DARES a mené en 1993 une étude qualitative portant sur les parcours des bénéficiaires de trois dispositifs (CES, CRE, AIF), complétée par une étude statistique du nombre et des caractéristiques des publics concernés.

**Des entrées dans les dispositifs  
étroitement liées aux trajectoi-  
res antérieures**

*Les données nationales concernant les caractéristiques des bénéficiaires des politiques d'emploi montrent qu'en 1992 plus de 90 000 personnes de 50 ans et plus ont bénéficié d'une des*

**DARES**

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques  
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40 56 51 62 - Fax : 40 56 56 42



mesures offertes à des publics adultes, soit environ 7 % de l'ensemble de bénéficiaires de ces dispositifs.

Parmi ces dispositifs trois d'entre eux : les Contrats de Retour à l'Emploi, les Contrats Emploi Solidarité, et les Actions d'Insertion et de Formation, totalisent 70 % de l'action en faveur des publics âgés. Ainsi, en 1992 les Contrats de Retour à l'Emploi regroupent 19 000 bénéficiaires de 50 ans et plus (19 % des bénéficiaires de cette mesure), les Contrats Emploi Solidarité 34 000 (6 %), et les Actions d'Insertion et de Formation près de 13 000 personnes (5 %). Un autre groupe de mesures liées à l'accompagnement des restructurations industrielles (en particulier les Conventions de conversion) regroupent plus de 10 000 bénéficiaires, auxquels il faudrait ajouter les personnes de plus de 55 ans qui bénéficient de mesures de préretraite progressive (4 400 individus) ou d'une allocation spéciale du fonds national de l'emploi (46 000 personnes).

L'image des chômeurs âgés, n'ayant connu qu'une longue période d'emploi au sein d'une même entreprise, est largement modifiée sous les effets de la crise et des restructurations. L'étude qualitative effectuée auprès d'un échantillon de personnes âgées de 50 ans et plus bénéficiaires de ces trois mesures pour l'emploi, illustrent l'extrême diversité des trajectoires individuelles. Celles-ci vont de la carrière professionnelle stable à la reprise d'activité tardive, en passant par des carrières au profil beaucoup plus heurté (encadré 1).

Avant leur entrée en mesure une large majorité des personnes âgées étaient inscrites à l'ANPE. C'est le cas de la totalité des stagiaires de formation (AIF) et des bénéficiaires d'un CRE, et de plus de 80 % des bénéficiaires de CES.

Une grande majorité était chômeurs de longue et de très longue durée (environ 70 % des inscrits à l'ANPE pour les trois dispositifs étudiés).

C'est parmi les bénéficiaires de CES que l'on retrouve la part la plus impor-

ENCADRÉ 1

## ÉTUDE QUALITATIVE MÉTHODOLOGIE

À l'initiative de la DARES, la Société REGARDS a mené une étude qualitative par interview en face à face, à partir d'un questionnaire semi-directif auprès de 71 bénéficiaires de trois mesures pour l'emploi âgés de 50 ans et plus : les Contrats de Retour à l'Emploi, les Contrats Emploi Solidarité et les Actions d'Insertion et de Formation. Il s'agissait de déterminer en quoi ces dispositifs s'inscrivent dans des itinéraires professionnels déterminés, et s'il existe des trajectoires sociales et professionnelles particulières, pouvant expliquer l'entrée dans telle ou telle mesure.

Ont ainsi successivement été analysées :

- les trajectoires professionnelles des bénéficiaires des dispositifs;
- les similitudes pouvant permettre un rapprochement entre les différentes trajectoires;
- les questions ouvertes du questionnaire.

Il a par ailleurs été procédé à une évaluation des attentes de ces publics vis-à-vis de la formation et de la recherche d'emploi.

Cette étude a été réalisée en collaboration avec les Echelons Régionaux de l'Emploi et du Travail de Franche-Comté, Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.

Tableau 1  
Entrées en mesures en 1992  
Bénéficiaires de 50 ans et plus

	Total bénéficiaires 1992	Dont : 50 ans et plus 1992	Part des 50 ans et plus %
<b>Emploi marchand aidé</b>			
Contrat de Retour à l'Emploi .....	101 223	19 232	19
Exonération 1er salarié .....	77 165	4 167	5
Exonération 2ème ou 3ème salarié .....	3 703	122	3
Aide à la Création d'Entreprise .....	49 337	2 812	6
Associations intermédiaires .....	10 500	1 018	10
Abattement temps partiel .....	32 584	2 183	7
<b>Total .....</b>	<b>274 512</b>	<b>29 534</b>	<b>11</b>
<b>Emploi non marchand aidé</b>			
Contrat Emploi Solidarité .....	558 181	34 049	6
<b>Stages de formation</b>			
Action d'Insertion et de Formation .....	257 126	12 856	5
Stages de Reclassement Professionnel ...	38 502	1 925	5
Fond National de l'Emploi Cadres .....	5 927	877	15
Stages de mise à niveau, Stages d'Accès à l'Emploi .....	34 100	682	2
<b>Total .....</b>	<b>335 655</b>	<b>16 340</b>	<b>5</b>
<b>Accompagnement des restructurations</b>			
Conventions de conversion .....	115 146	10 659	9
<b>Total général .....</b>	<b>1 283 494</b>	<b>90 582</b>	<b>7</b>
<b>Autres mesures d'accompagnement (+ de 55 ans)</b>			
Préretraite progressive .....	4 419	4 419	100
Allocation Spéciale FNE .....	45 837	45 837	100

Source : DARES

Données France Métropolitaine

tante de chômeurs ne percevant pas d'allocations (66 %) contre seulement 29 % pour les stagiaires AIF. Par contre les bénéficiaires de CES âgés de 50 ans et plus regroupent plus de 30 % de RMistes contre seulement 16% pour les stagiaires AIF et 7 % pour les signataires de CRE.

D'après l'enquête qualitative menée par les ERET, deux critères différencient fortement ces trajectoires : leur dominante d'activité ou d'inactivité d'une part, la nature stable ou instable de ces différentes phases d'autre part.

Un premier groupe d'individus se caractérise par la prédominance des périodes d'activité profession-

nelle antérieure à l'entrée en mesure.

Un second groupe minoritaire, essentiellement féminin, est constitué par les personnes dont les trajectoires sont à l'inverse marquées par une forte inactivité.

Les différenciations au sein de ces deux groupes s'expliquent principalement par le nombre et le motif des ruptures dans la carrière professionnelle.

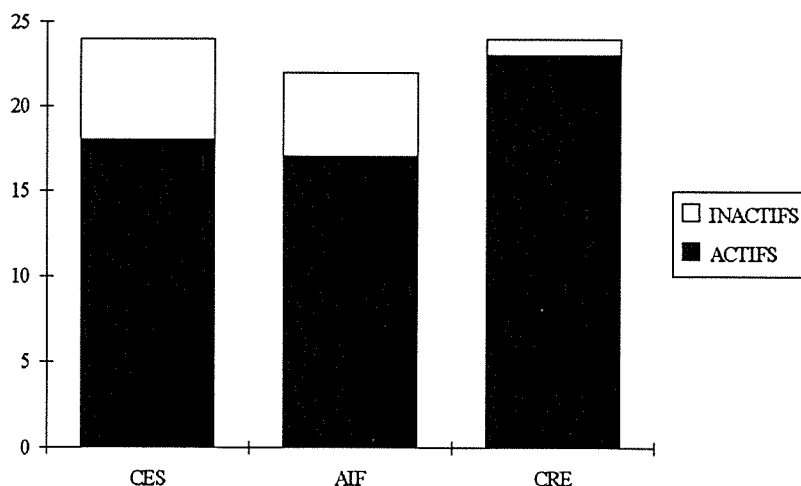
Cette approche permet de faire le lien entre les trajectoires antérieures et l'entrée dans les dispositifs de politique d'emploi. Dans ce

sens l'activité passée apparaît bien comme un critère discriminant. Ainsi plus les individus ont eu un passé professionnel actif, plus ils semblent s'orienter vers une mesure proche de l'emploi marchand, les CRE en particulier. Les bénéficiaires de ce type de contrat n'ont été que très rarement inactifs auparavant (graphique 1).

À l'inverse, les trajectoires comportant davantage de périodes d'inactivité semblent déboucher vers des modes de réinsertion plus éloignés de l'emploi classique. Les chômeurs âgés dont le passé professionnel est marqué par une forte inactivité bénéficient essentiellement de stages de formation (AIF), ou de contrats de travail dans le secteur non marchand (CES). Dans ces deux cas, et plus particulièrement en ce qui concerne les stages de formation, on peut penser que la mesure joue un rôle de préservation des chances de retrouver un emploi, de maintien d'une capacité d'adaptation à un nouvel emploi, de soutien psychologique face aux dégradations occasionnées par la perte d'emploi chez un public particulièrement vulnérable.

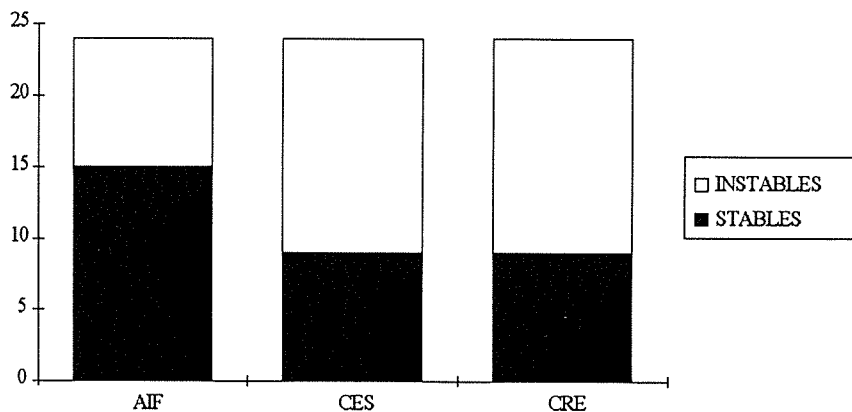
De même la plus ou moins grande stabilité passée semble être une variable explicative de l'entrée dans les dispositifs. Ainsi les bénéficiaires de CRE et de CES se caractérisent par un passé professionnel relativement instable (graphique 2). Tout fonctionne comme si ces deux mesures constituaient une modalité de réinsertion dans l'emploi pour certains chômeurs âgés au profil professionnel relativement heurté, pour lesquels une reprise d'emploi à temps partiel ou une formation jouait le rôle de sas entre ces deux états, en alliant reprise des habitudes de travail et souplesse dans la phase de réinsertion.

Graphique 1  
Influence du passé professionnel sur l'entrée en mesure



Source : Enquête qualitative

Graphique 2  
Influence du passé professionnel sur l'entrée en mesure



Source : Enquête qualitative

## ***Le coût des politiques publiques en faveur des salariés âgés de 50 ans et plus : les mesures actives de politique d'emploi depuis 1987***

L'effort financier consenti par la collectivité en faveur de l'emploi s'est considérablement développé sur ces dernières années, et tout particulièrement depuis 1987, année où les politiques publiques en faveur des chômeurs de longue durée ont commencé à être mises en place. Les travailleurs vieillissants, surreprésentés dans la population des chômeurs de longue durée, ont ainsi eu davantage accès aux mesures de politique d'emploi, et ceci d'autant plus que, progressivement, les personnes âgées de 50 ans et plus ont été reconnues comme publics prioritaires pour un certain nombre de mesures. De 0,3 milliard de francs en 1987, cet effort atteint 2,2 MdF en 1992.

Toutefois, les dépenses actives en faveur des personnes âgées de 50 ans et plus représentent globalement entre 5 et 8 % des dépenses actives totales (hors mesures spécifiques jeunes), alors que la part de cette tranche d'âge parmi les demandeurs d'emploi adultes de plus de 25 ans est de 22 % en 1987 et décroît jusqu'à 17 % en 1992. Ainsi, pour cette tranche d'âge, le recours aux politiques actives est proportionnellement 3 à 4 fois plus faible, cette population bénéficiant davantage des politiques passives de préretraites et de dispenses de recherche d'emploi indemnisées, réservées aux personnes âgées de plus de 55 ans.

### ***Des aides à l'emploi marchand ou non marchand en développement constant***

Dans l'**emploi aidé**, les mesures créées en 1987 s'inspirent des mesures en faveur des jeunes instituées à grande échelle quelques années plus tôt : *contrats de réinsertion en alternance* (CRA), *exonérations* de 50 % des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche de chômeurs de longue durée et *programmes d'insertion locale* (PIL). Les 50 ans et plus représentent 10 % environ des bénéficiaires pour les CRA et 16% pour les PIL; cependant les moyens financiers mis en oeuvre demeurent modestes jusqu'en 1989. Sur le début de période, les dépenses les plus importantes concernent l'*aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise* (ACCRE), même si ces dépenses s'infléchissent régulièrement en raison notamment de la sévérité grandissante dans l'octroi de l'aide et d'un contexte économique général défavorable. Pour cette aide, la proportion des 50 ans et plus oscille autour de 5 %. Avec 113 MF en 1987 et 220 MF en 1989, l'ACCRE représente 84% des dépenses consacrées à l'emploi aidé des salariés âgés en 1987, mais 39% en 1989.

En revanche, dès 1990, la création de mesures en faveur de la réinsertion des publics en difficulté : *contrats emploi-solidarité* (CES) pour le secteur non-marchand et *contrats de retour à l'emploi* (CRE) pour le secteur concurrentiel, change la dimension financière de ces actions. Les dépenses bénéficiant aux personnes de 50 ans et plus atteignent respectivement 115 MF et 190 MF, et augmenteront très fortement jusqu'à près de 600 MF pour chacune de ces deux mesures en 1992.

Une autre mesure, l'*exonération à l'embauche du premier salarié*, créée en 1989, concerne - comme l'ACCRE - environ 5% des bénéficiaires de cette mesure tous publics et représente un manque à gagner pour la sécurité sociale d'environ 100 MF en 1992.

### Des actions de formation dominantes jusqu'en 1989-90

Les **stages de formation** représentent en début de période plus de la moitié des dépenses en faveur des 50 ans et plus : 160 MF. Les actions de formation sont des mesures plus anciennes, mais le développement des stages destinés prioritairement aux chômeurs de longue durée date de 1987-88. Entre 1988 et 1992, ces actions touchent des personnes âgées de 50 ans et plus pour une part comprise entre 4 % et 7 %, et les dépenses oscillent entre 350 et 400 MF.

Les mesures d'**accompagnement des restructurations** sont mises en place progressivement à partir de 1985. La principale d'entre elles, la *convention de conversion*, démarre en 1987 et connaît un développement important en fin de période. Il s'agit d'actions d'accompagnement et de formation menées dès la rupture du contrat de travail, dont l'accès est réservé aux salariés âgés au maximum de 56 ans et 2 mois (âge auquel une préretraite peut être obtenue). La part des bénéficiaires âgés de plus de 50 ans est de près de 10 %; les dépenses correspondantes s'élèvent à 460 MF en 1992.

Au total, les actions de formation - stages de formation et conventions de conversion - mobilisent, pour les personnes âgées de 50 ans et plus, plus de la moitié des dépenses jusqu'à 1989-90, mais seulement 38 % en 1992 où la prégnance des aides à l'embauche dans le secteur non marchand comme dans le secteur concurrentiel s'affirme véritablement.

#### Dépenses en faveur des bénéficiaires âgés de 50 ans et plus

estimations en millions de francs

Actions de politique d'emploi	1987	1988	1989	1990	1991	1992
<b>Emploi marchand aidé</b>	<b>102</b>	<b>160</b>	<b>191</b>	<b>402</b>	<b>547</b>	<b>781</b>
Contrats de Retour à l'Emploi	-	-	6	188	400	599
Contrats de Réinsertion en Alternance	7	64	89	89	10	-
Aide Chômeurs Créateurs ou Repr. d'Entreprise	95	94	85	74	67	85
Exonération embauche CLD, 1er, 2è, 3è salarié	0	2	11	51	70	97
<b>Emploi non marchand aidé</b>	<b>10</b>	<b>43</b>	<b>29</b>	<b>125</b>	<b>334</b>	<b>576</b>
Contrats Emploi Solidarité	-	-	-	114	334	576
Programme Insertion Locale, PLIF	10	43	29	10	-	-
<b>Stages de formation</b>	<b>156</b>	<b>380</b>	<b>364</b>	<b>392</b>	<b>351</b>	<b>373</b>
Chômeurs longue durée : AIF, FNE-FI, FNE-CLD,...	130	343	271	311	227	204
Prévention du Chômage LD : SRP, SAE, SMAN	4	4	20	12	16	15
Allocation Formation - Reclassement	-	12	60	53	91	135
Cadres	23	21	13	16	17	19
<b>Accompagnement des restructurations (a)</b>	<b>27</b>	<b>68</b>	<b>94</b>	<b>152</b>	<b>311</b>	<b>470</b>
<b>Total</b>	<b>296</b>	<b>651</b>	<b>678</b>	<b>1 070</b>	<b>1 542</b>	<b>2 200</b>
variation annuelle		120 %	4 %	58 %	44 %	43 %
Part 50 ans et + dans dépense « adultes » (b)	5,2 %	6,6 %	6,0 %	6,4 %	6,5 %	7,6 %

(a) Accompagnement des restructurations : conventions de conversion et cellules de reclassement.

(b) Mesures tous publics ou publics de chômeurs de longue durée, hors mesures spécifiques en faveur des jeunes.

source : DARES

Au travers de ces différentes trajectoires et de leur incidence sur le type de dispositif suivi, on voit se dessiner une différenciation des mesures au sein de laquelle les Contrats de Retour à l'Emploi accueillent les chômeurs âgés à la fois les plus insérés professionnellement et les plus mobiles.

Les stages de formation, au contraire, accueillent surtout des personnes au passé professionnel plutôt inactif ou marqué par de longues périodes d'inactivité (1).

### **Des attentes principalement orientées vers la réinsertion dans l'emploi**

L'enquête qualitative permet par ailleurs de mieux percevoir les attentes des personnes âgées vis-à-vis de la formation, de la recherche d'emploi, et plus généralement vis-à-vis des mesures dont ils ont bénéficié.

Globalement l'étude fait apparaître une certaine distance, voire une méfiance, de ce public âgé vis-à-vis de la formation, même s'il est souvent de bas niveau de qualification. Les souhaits portent principalement sur une réinsertion directe dans l'emploi, malgré ses difficultés.

(1) - Ces conclusions peuvent être rapprochées d'analyses de devenir effectuées auprès des panels de chômeurs de longue durée, qui ont permis d'établir que la multiplication de séquences différentes de travail, avant la perte d'emploi, était à l'origine d'une réinsertion plus rapide des chômeurs de longue durée, même si celle-ci s'effectuait bien souvent sur des emplois plus précaires. La relation instabilité/précarité semble donc bien avoir une influence sur le mode de réinsertion et son devenir (CDI ou CDD), mais aussi sur l'entrée dans l'une ou l'autre des mesures pour l'emploi.

*Ainsi, selon les données nationales, on trouve parmi les bénéficiaires âgés d'Actions d'Insertion et de Formation, une part supérieure à la moyenne de personnes ayant une bonne qualification acquise tout au long de la carrière professionnelle (20 % appartiennent aux professions intermédiaires, ingénieurs techniciens ou cadres, contre 12 % pour l'ensemble des bénéficiaires). Leur niveau de formation initial reste cependant plus faible que celui de l'ensemble des stagiaires (51 % ont un niveau égal ou inférieur au niveau VBis contre 39 % pour l'ensemble des stagiaires).*

*En ce qui concerne les CES, le phénomène est analogue puisque 63 % des personnes âgées ont un niveau inférieur au niveau V contre 48 % pour l'ensemble, et 41 % sont ouvriers (plus particulièrement qualifiés) contre 32 % pour l'ensemble.*

*Les bénéficiaires d'un CRE sont les mieux formés et les plus qualifiés parmi les trois dispositifs : 26 % d'entre eux ont un niveau IV et plus et 23 % sont cadres, techniciens, agents de maîtrise, contre respectivement 24 % et 12 % pour l'ensemble.*

Dans l'étude qualitative trois types d'attentes vis-à-vis de la formation se sont exprimées parmi les bénéficiaires d'AIF :

- ils ont un projet concret de réinsertion professionnelle, qui peut être la création d'entreprise. La formation constitue alors un passage nécessaire pour un « nouveau départ » dans la vie professionnelle;
- ils attendent de la formation un « plus » leur permettant d'améliorer leurs chances de retrouver un emploi. Mais dans ces deux cas il s'agit généralement de personnes ayant moins de 55 ans;

- enfin d'autres personnes pensent que la formation est une « juste » contrepartie des allocations qu'ils perçoivent, et il s'agit généralement de personnes dont les perspectives de réinsertion sont plus diffuses.

*Globalement on notera que la formation dispensée aux personnes de 50 ans*

*et plus reste d'une durée inférieure à celle dispensée à l'ensemble des stagiaires AIF (23 % suivent des formations de moins de 300 heures contre 18 % au total). Par contre, les formations sont plus modulaires pour ce type de public (29 % contre 25 %).*

### **Des stratégies diversifiées de recours aux mesures**

Les bénéficiaires de CRE sont relativement sereins quant à leur avenir professionnel, étant donnée la nature de leur contrat, le plus souvent à durée indéterminée. Mais paradoxalement ils sont les plus critiques vis-à-vis de la mesure. Ceci s'explique par le fait que cette population, relativement proche de l'emploi, se considère en droit de revendiquer un emploi « normal », c'est à dire non aidé.

Par contre chez les bénéficiaires âgés de CES et d'AIF, c'est plutôt l'attentisme qui domine. En ce qui concerne les CES, rares sont les personnes qui utilisent leur mi-temps libre pour rechercher un emploi, l'espoir se porte plutôt sur un renouvellement de leur contrat. Elles affichent cependant une certaine préoccupation pour leur avenir professionnel, leur statut actuel étant vécu comme précaire aussi bien du fait du temps partiel que de la nature des travaux réalisés. Seul un petit nombre d'individus semble s'accommoder durablement de ce type d'emploi, envisagé comme un complément financier aux revenus du ménage.

*Au niveau national, il apparaît que les CRE signés par des salariés vieillissants sont majoritairement des contrats à durée indéterminée (80 %) contre 56 % en moyenne, ce qui reflète bien la volonté de privilégier l'insertion durable de ce public cible de la politique de l'emploi.*

*La durée des Contrats Emploi Solidarité est elle-même relativement plus*

**Les Bénéficiaires de 50 ans et plus dans les Contrats Emploi Solidarité,  
les Actions d'Insertion et de Formation et les Contrats de Retour à l'Emploi**

SOURCE DARES : statistiques sur les flux cumulés d'entrées au cours de l'année 1992

	CES		CRE		AIF	
	+ de 50	Total	+ de 50	Total	+ de 50	Total
<b>Total</b>	<b>34049</b>	<b>558 893</b>	<b>19 232</b>	<b>101 223</b>	<b>12 856</b>	<b>257 126</b>
<b>Age</b>						
moins de 30 ans		59,4		36,0		32,3
30 à 49 ans		34,5		45,0		61,8
plus de 50 ans	100	6,1	100,0	19,0	100,0	5,0
50-54 ans	66,9	4,1	71,6	13,5	80,0	4,0
55-59 ans	30,6	1,9	24,7	3,4	18,0	0,9
60 ans et plus	2,5	0,2	3,7	0,1	2,0	0,1
<b>Part des femmes</b>	<b>52,2</b>	<b>65,3</b>	<b>35,0</b>	<b>47,0</b>	<b>52,6</b>	<b>60,7</b>
<b>Niveau de formation</b>						
VI, V bis	63,4	47,7	38,0	33,0	50,8	39,0
V	29,3	45,1	36,0	43,0	32,3	42,9
I, II, III, IV	7,3	7,2	26,0	24,0	16,9	17,6
<b>Inscription à l' ANPE</b>						
non inscrits	16,7	21,2	nd	nd	0,0	0,0
inscrits	83,3	51,9	nd	nd	100,0	100,0
moins de 12 mois	13,8	78,8	nd	nd	30,0	43,0
CLD	69,5	48,1	74,0	77,8	70,0	57,0
inscrits depuis plus de 3 ans	31	12,8	9,9	6,3	18,4	9,1
inscrits au moins 12 mois dans les 18 derniers mois	38,5	35,3				
inscrits de 12 mois à 3 ans			64,1	71,5	51,6	47,9
<b>Allocation perçue</b>						
aucune allocation	66,3	76,4	nd	nd	28,9	38,1
allocation de base	9,8	7,3	nd	nd	31,7	25,3
allocation de fin de droits	11	7,8	nd	nd	16,6	16,1
allocation de solidarité spécifique	10,5	4,7	nd	nd	15,9	9,8
allocation d'insertion	2,4	3,4	nd	nd	1,9	3,4
autre			nd	nd	5,0	7,3
<b>% de RMistes</b>	<b>32,2</b>	<b>23,1</b>	<b>7,0</b>	<b>12,0</b>	<b>16,4</b>	<b>19,4</b>
<b>Qualification du dernier emploi</b>						
ouvrier	41,3	32,4	35,8	37,2	43,2	44,5
ouvrier non qualifié	25	24,1	14,2	18,7	24,4	28,7
ouvrier qualifié	16,3	8,3	21,6	18,5	18,8	15,8
employé	32,2	36,3	41,0	50,1	36,5	42,7
employé administratif	12,4	15,2	nd	nd	nd	nd
employé de commerce	8,2	8,9	nd	nd	nd	nd
employé de service	11,6	12,2	nd	nd	nd	nd
profession intermédiaire	1,5	0,5	4,1	2,1	10,8	8,2
ingénieur, technicien, cadre	2,2	0,9	18,8	9,6	9,5	4,6
autre ou sans expérience professionnelle	22,8	29,9	0,3	1,0		
<b>Durée du contrat ou du stage</b>						
	<i>contrat de travail</i>		<i>contrat de travail</i>		<i>stage</i>	
CDD	100	100,0	19,8	44,0		
moins de 3 mois	17,3	22,7			57,8	53,0
4 à 5 mois	7,1	6,6			31,1	32,6
6 mois	18,4	21,8	10,3	nd	4,9	5,5
7 mois et plus	57,2	49	9,5	nd	6,2	8,9
dont :						
7 à 11 mois	11,5	11,9	nd	nd	nd	nd
12 mois	42,4	36,0	nd	nd	nd	nd
plus de 12 mois	3,3	1,1	nd	nd	nd	nd
CDI	0	0,0	80,2	56,0		

*importante pour les personnes âgées : 46 % des personnes de 50 ans et plus suivent des CES dont la durée est égale ou supérieure à 12 mois, contre 37 % en moyenne. Par contre on ne note pas de différenciation importante selon l'âge de la durée des Actions d'Insertion et de Formation.*

En ce qui concerne les bénéficiaires d'AIF, l'étude qualitative ne fait apparaître que très peu de personnes se déclarant à la recherche d'un emploi au moment de l'interrogation. Ceci peut s'expliquer par la nature de la mesure, la formation étant considérée comme une phase de « remise à niveau ». Sur l'ensemble des cas étudiés, l'action de formation était aussi très majoritairement orientée vers un

contenu de redynamisation, pour un public de faible employabilité qui développe une attitude souvent résignée, d'attente de la retraite. Pour des publics moins âgés, cette phase renforce au contraire la capacité de développer une autonomie, un savoir faire, et d'élaborer des projets professionnels adaptés, capacité qui se révèle fondamentale pour le succès de l'insertion professionnelle.

Ces différences de préoccupations s'expliquent largement, comme nous l'avons vu, par les différentes trajectoires des individus. Les personnes les plus mobiles sont les plus prêtes à développer une stratégie active de recherche

d'emploi. Les personnes proches de la retraite conçoivent plus facilement l'entrée dans un dispositif comme une période transitoire entre deux situations, d'activité et d'inactivité. Globalement les CRE semblent donc accueillir les individus âgés qui se situent dans une réelle trajectoire de retour à l'emploi. Les CES regroupent des publics aux trajectoires plus incertaines, pour lesquels des phases d'activité professionnelle alternent avec des phases plus ou moins longues de retrait du marché du travail.

D. GELOT,  
X. MONCHOIS,  
B. ROGUET

#### POUR EN SAVOIR PLUS

A.-L. Aucouturier : « Contribution à la mesure de l'efficacité de la politique de l'emploi », Travail et Emploi, n° 55, 1993.

O. Favereau : « Durées différentielles de chômage », Ronéo, 1991.

D. Gelot, N. Sitrés : « Entre réinsertion et exclusion : logiques des itinéraires des chômeurs de longue durée », Travail et Emploi, n° 55, 1993.

R. Tresmontant : « Chômage : les chances d'en sortir », Économie et Statistique, n° 241, mars 1991.

S. Volkoff, J. Shram, D. Dessors : « Sélection exclusion : une étude des conditions de travail antérieures au licenciement économique », Travail et emploi, n° 48, 1991.

P. Werquin : « Durées de chômage et transitions sur le marché du travail », Sociologie du Travail, n° 4, 1990.

#### PREMIÈRES SYNTHÈSES – ISSN 0999-565 X

Directeur de la Publication : *Claude SEIBEL*.

Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE,  
DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES

Pièce 222 B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.

Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 / 40 56 56 62

Fax : 16 (1) 40 56 73 42.

#### TARIFS ET CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Premières Informations / Premières Synthèses (80 numéros par an)

A souscrire auprès de : Documentation Française,  
Service Diffusion - 124, rue Henri-Barbusse  
93308 AUBERVILLIERS Cedex

**500 F/an**

Téléphone : (1) 48 39 56 00 - Fax (1) 48 39 56 01